

Projet associatif de l'ALEC Métropole bordelaise et Gironde

Le présent document constitue le projet associatif de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Bordelaise et de la Gironde.

Celui-ci a été construit par l'ensemble des acteurs travaillant avec l'Alec et souhaitant la pérennité et le développement de cette structure.

Son but est de définir les valeurs, les missions et la vision de l'Alec. Il fixe également les ambitions de la structure en intégrant les acquis, les actions actuelles et à venir et les moyens pour y parvenir.

Ces acquis doivent servir de base aux plans d'actions annuels et garantir une continuité dans l'atteinte des objectifs du projet associatif pour une période de cinq années (2013-2017).

Ce projet a été rédigé *en mai 2013* et pourra être révisé.

PRÉAMBULE CONTEXTUEL

L'utilisation de l'énergie est au cœur de toute activité humaine. Elle est indispensable au développement et à l'aménagement durable de nos territoires et contribue à l'**amélioration des conditions de vie des habitants par l'accroissement de la qualité et de la diversité des services offerts** (déplacements, production de chaleur et de froid, éclairage, force motrice...).

Cependant, les principales sources d'énergie utilisées actuellement dans le monde sont d'origine **fossile ou minérale**. Or, on sait, d'une part, que leurs gisements ne sont pas inépuisables et que, d'autre part, leur concentration pour certaines d'entre elles, dans des zones géographiques restreintes où perdurent des conflits ou des tensions politiques, génère de grandes incertitudes d'approvisionnement pérenne. De surcroît, la demande énergétique mondiale est en forte progression et les capacités de production disponibles aujourd'hui peinent à la satisfaire. Tout cela concourt à la **fin d'une période d'accès facile et bon marché à ces sources d'énergies** et à un renchérissement de leur prix.

Par ailleurs, leur exploitation et leur utilisation s'accompagnent d'**impacts** très importants :

- contribution majeure au **changement climatique**,
- atteintes à l'**environnement** et à la santé publique,
- inégalités devant l'**accès à l'énergie**,

impacts qu'il s'agit de réduire de manière efficace et durable comme le préconisent différents accords internationaux, dont notamment le protocole de Kyoto.

Le **bâtiment** (résidentiel, tertiaire et industriel) est le secteur, avec celui des **transports**, dont la part en termes d'émissions de gaz à effet de serre est le plus fort. Le parc ancien de logements ne se renouvelle que très lentement (1% par an) et sa réhabilitation, notamment en termes de performance énergétique et d'habitats sains, est un défi majeur. Il en est de même pour la construction de nouveaux logements de qualité, à faible consommation énergétique, dont le besoin est pressant pour répondre à la forte demande actuelle, et notamment des familles aux revenus les plus faibles.

La recherche d'une ville de proximité, notamment :

- le renforcement de l'attractivité résidentielle des quartiers,
- la diversification de l'offre en logements, avec une plus grande équité et mixité sociales, fonctionnelles et spatiales,
- la lutte contre l'étalement urbain gros consommateur d'espace et d'énergie par une mobilité maîtrisée,

sont devenus des priorités essentielles dans les politiques d'urbanisme qui doivent être accompagnées par une démarche innovante dans notre région.

PRÉAMBULE LOCAL

L'ensemble de ces constats conduit les signataires à se constituer en association pour créer, avec le soutien de l'Union Européenne, une Agence Locale de l'Energie. L'objectif est d'accompagner les acteurs et décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant à maîtriser les consommations d'énergie et à développer les énergies renouvelables.

Ces agences locales de l'énergie ont pour but de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, sous l'impulsion et le contrôle de leurs membres, et en complémentarité avec eux, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie. Celle-ci est axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable. Cette politique de transition énergétique vise également à lutter contre le changement climatique en préservant la qualité de l'air.

L'agence agit tant pour ses membres que pour des tiers.

Son statut associatif doit lui conférer une véritable autonomie vis-à-vis des organismes existants. Elle dispose notamment d'un budget et d'un Conseil d'Administration qui lui sont propres.

Son Conseil d'Administration réunit, autour des élus locaux, des représentants d'acteurs diversifiés de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le dérèglement climatique.

Cet organe de gouvernance classique doit être soutenu et renforcé par un fonctionnement innovant qui intégrera les dimensions d'expériences et de maintien du niveau de compétences des équipes opérationnelles.

1. HISTORIQUE DE L'AGENCE (2007-2013)

Née d'une volonté des collectivités territoriales de s'engager dans une démarche de maîtrise de l'énergie, l'agence a été créée en 2007 à l'initiative de la CUB, avec le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, le soutien de l'ADEME et de l'Europe,

Sa forme statutaire associative se conforme aux dispositions internationales de l'IEE (Intelligent Energy Europe) et celle-ci prend le nom d'ALEAB33 (Agence Locale de l'Energie Agglomération Bordelaise et Gironde).

La première Agence Locale de l'Energie en Aquitaine

L'ALEAB33 est la première Agence Locale de l'Energie en Aquitaine.

Elle fait partie d'un réseau de 380 agences en Europe (une vingtaine en France) qui agissent au niveau local par la préservation globale de notre environnement et d'associations européennes d'autorités locales qui agissent en faveur de politiques énergétiques durables.

Elle s'appuie également sur un réseau d'associations professionnelles reconnues des acteurs de l'énergie.

L'agence peut agir localement pour l'énergie en étant :

- un outil d'aide à la décision des collectivités locales et des professionnels de l'habitat pour mettre en œuvre les actions nécessaires à une meilleure maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques,
- un centre de ressources pour la diffusion et l'application de nouvelles solutions techniques et des meilleures technologies disponibles,
- un soutien au développement des solidarités locales,
- un lieu d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie,
- un relais des politiques européennes, nationales et territoriales auprès des différents acteurs.

Août 2007 – fin 2010

Constituée à l'origine d'une équipe de quatre personnes, l'agence débute ses premières interventions d'accompagnement des collectivités.

Forte de son expertise technique, par la réalisation entre autres du bilan énergétique de la CUB, l'accompagnement de son plan Climat, le lancement de la planification énergétique urbaine et la mise en place du Conseil en Energie Partagé (CEP) en Gironde, l'agence poursuit en ce sens son rôle d'accompagnement auprès des territoires girondins.

Elle établit son identité, développe ses thématiques de travail et renforce les soutiens de ses principaux partenaires, ainsi que son équipe de salariés qui passe à six personnes.

Début 2011 à aujourd'hui

En 2011, le Conseil d'Administration décide de changer les statuts et le nom de l'association afin d'intégrer la dimension « climat » liée aux consommations énergétiques.

L'ALEAB33 devient ainsi l'Alec (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole bordelaise et de la Gironde).

En parallèle, l'organisation interne de l'Alec évolue. Une direction technique est mise en place afin de mettre en cohérence l'ensemble des thématiques techniques et ainsi de renforcer la qualité de ses interventions.

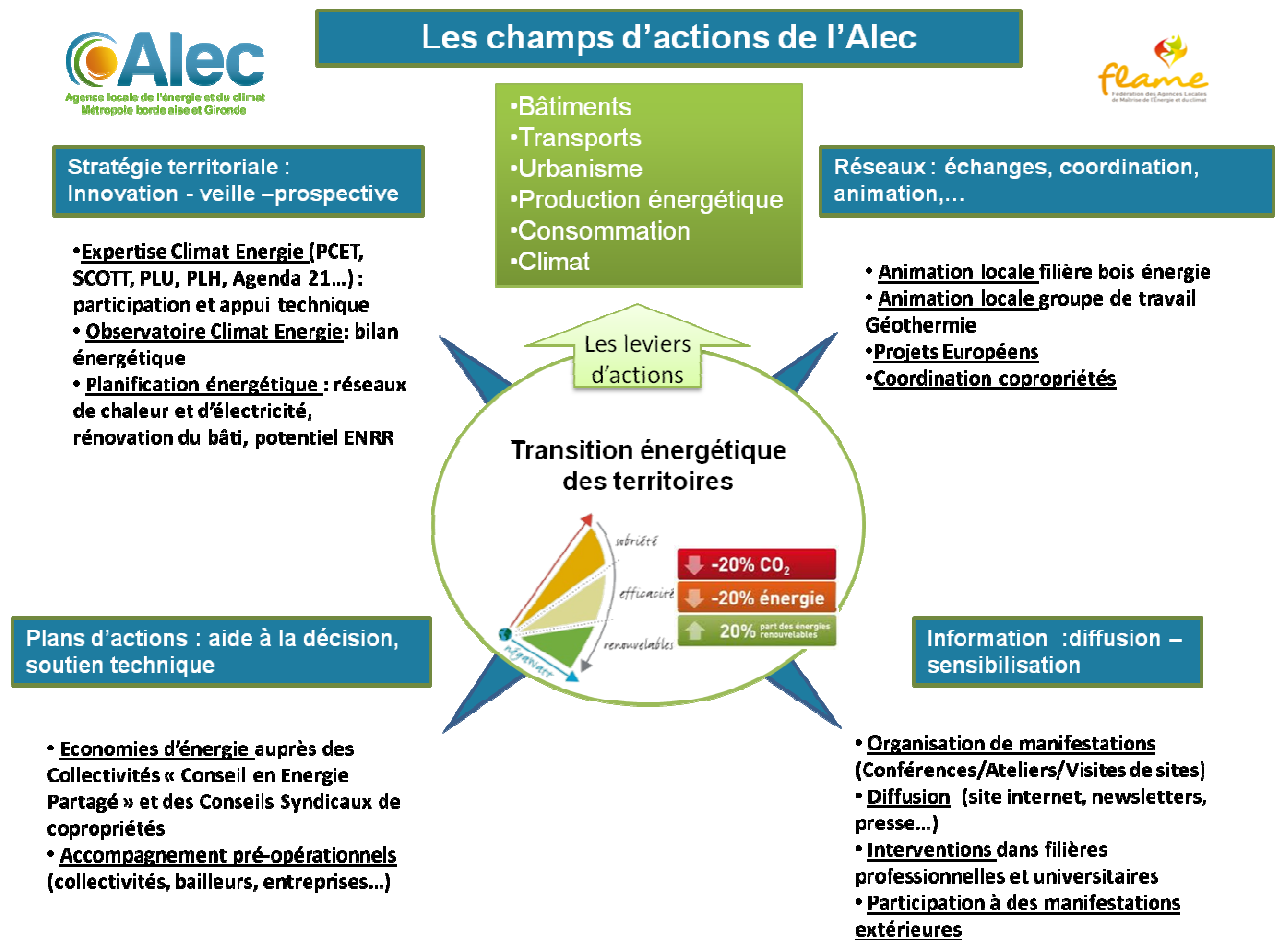
De nombreuses participations à différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens contribuent à positionner l'agence comme un acteur incontournable auprès de ses partenaires et adhérents.

2. ETAT DES LIEUX

Cette partie présente tout d'abord les champs d'interventions de la structure, puis son organisation interne actuelle, et enfin le contexte et les réseaux dans lequel elle fonctionne.

2.1 Champs d'actions de l'Alec :

Actuellement, la structure développe plusieurs champs d'actions lui permettant d'être identifiée comme un acteur de référence de la transition énergétique des territoires.



2.2 Organisation interne :

Un Conseil d'Administration est réuni autour de 5 collèges :

- Collège A : membres fondateurs, collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale ;
- Collège B : organismes liés au logement, à l'habitat, à la consommation et à la lutte contre la précarité dans l'habitat ;
- Collège C : organismes professionnels intervenant dans le domaine de l'énergie, de l'eau et du bâtiment ;
- Collège D : associations représentatives de la protection de l'environnement, de l'éducation à l'environnement, de la médiation scientifique, des usagers des transports et personnes qualifiées en matière d'énergie et d'environnement ;
- Collège E : établissements publics, services de l'Etat concernés, Agence d'Urbanisme de la CUB, ANAH, CAUE de la Gironde, SMEGREG, Commission Locale de l'Eau du SAGE nappes profondes, AIRAQ et tout autre organisme public ou parapublic pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de l'association.

L'équipe de salariés est composée de neuf personnes :

- un directeur,
- une assistante de direction,
- une directrice technique,
- une coordinatrice Communication – Europe,
- un groupe de cinq ingénieurs et techniciens.

La Présidente de l'association est également Vice-présidente à la Communauté Urbaine de Bordeaux, en charge du Plan Climat, de la maîtrise de l'énergie, de la HQE et de la concertation.

Le fonctionnement et l'organisation de cette structure s'appuient sur un haut niveau de compétences, une grande autonomie et une implication importante de l'ensemble des salariés.

L'ensemble des programmes d'actions annuels sont proposés par l'équipe puis soumis au Conseil d'Administration et validés en assemblée générale.

Une fois ces axes établis, l'ensemble des élus et des services techniques afférents des membres fondateurs (CUB, Département, Région) et l'ADEME en sont informés et mobilisent les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces programmes d'actions.

2.3 Contexte et réseaux :

Le budget de l'Alec repose essentiellement sur les subventions annuelles des collectivités susceptibles de varier d'une année à l'autre, ce qui peut la fragiliser dans son fonctionnement.

De plus, l'Alec est une jeune structure qui n'a que six ans d'existence. Elle bénéficie donc d'une notoriété relative auprès de ses partenaires et doit renforcer sa lisibilité par ses adhérents.

D'autre part, l'agence travaille en réseau, lui permettant d'être force de proposition et de maintenir des compétences élevées, à travers :

- ✓ une participation aux projets stratégiques énergie et climat des différentes institutions locales,
- ✓ une identification des innovations et des meilleures technologies disponibles,
- ✓ un échange sur les expériences menées et testées au niveau local, national mais aussi dans d'autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ une connaissance des financements mobilisables pour certains projets.

L'appartenance à ces réseaux contribue à sa reconnaissance auprès des acteurs aussi bien politiques, stratégiques que techniques.

3. PERSPECTIVES POUR L'ALEC

3.1 Perspectives d'organisation interne

L'équipe technique conservera sa capacité d'innovation tout en s'organisant autour d'un(e) directeur et d'un(e) directrice technique.

Cette organisation :

- favorisera la cohérence, la répartition des actions et la complémentarité entre ingénieurs/techniciens,
- participera et veillera au maintien et à l'adaptabilité des compétences (formations...),
- anticipera et identifiera de nouveaux besoins et s'attachera à y répondre.

La technicité, le professionnalisme et les valeurs de cette équipe doivent pouvoir fonctionner plus étroitement avec le Conseil d'Administration, tant dans les projets que dans la vie associative de l'Alec.

3.2 Projet associatif

C'est dans ce contexte que l'agence a engagé un travail collectif (équipe des salariés, membres du Conseil d'Administration ainsi que certains partenaires) afin d'écrire un « **Projet Associatif** »,

pour préciser la vision globale et les valeurs portées à travers le projet et les actions de l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat**.

Cinq grandes valeurs ressortent de ce travail commun :

- la capacité à **maintenir une neutralité** tout en conservant **une indépendance maximale** dans les interventions,
- une notion importante **d'intérêt général** dans l'ensemble des actions menées,
- le maintien d'un **haut niveau de compétences techniques**,
- l'installation dans la durée d'**une gouvernance dynamique** soutenant le projet associatif.

L'ensemble de ces valeurs est porté par l'équipe de l'Alec et ses adhérents.

Maintenir une neutralité tout en conservant une indépendance maximale dans les interventions :

Ces deux valeurs devront être intrinsèquement liées à la capacité de conserver des postures techniques, idéologiques et humaines adéquates et définies comme telles :

✓ **Techniques :**

- des analyses factuelles, exhaustives et globales,
- des éléments objectifs pour défendre l'intérêt général de l'adhérent (pas de parti pris),
- les meilleures solutions en fonction des meilleures techniques disponibles.

✓ **Idéologiques :**

- analyse des faits réels,
- liberté vis-à-vis des financeurs,
- posture apolitique quant aux missions.

✓ **Humaines :**

- entretenir une culture commune autour des valeurs du projet de l'agence,
- soutenir ces valeurs du projet au quotidien à travers l'ensemble des actions.

Maintenir les compétences techniques à un haut niveau :

Ce maintien des compétences humaines à un haut niveau d'expertise dans la durée est réalisable grâce à de la formation permanente, des échanges internes et externes et des veilles technologiques adaptées.

❖ **Formation permanente :**

- Base de culture générale scientifique commune,

- Formations régulières,
- Capitaliser et mutualiser les connaissances et les outils en interne.
- ❖ Echanges internes et externes :
 - Répartition des thèmes techniques accompagnés d'échanges entre les ingénieurs/techniciens,
 - Savoir se rapprocher des référents techniques,
 - Participation à différents réseaux,
 - Connaître les territoires d'intervention et leurs acteurs.
 - ❖ Veilles technologiques adaptées :
 - Offrir des solutions adaptées et réalistes,
 - Avoir une longueur d'avance sur les solutions à prescrire,
 - Savoir se baser sur un réseau technique fiable et réactif.

Cette valeur attachée au niveau d'expertise ne va pas sans une grande capacité à adapter les discours en fonction des différents publics, avec la volonté d'aller vers une qualité optimale.

Une gouvernance dynamique pour pérenniser le projet associatif :

Afin d'assurer la pérennité et la lisibilité des missions de l'Alec, deux étapes sont à mettre en œuvre :

- une intégration des membres du Conseil d'Administration dans le suivi des projets opérationnels de l'agence,
- la création d'un collège de salariés au sein du Conseil d'Administration.

Ces valeurs devront se retrouver transversalement dans un programme de missions décliné ensuite en plan d'actions.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole bordelaise et de la Gironde intégrera une feuille de route définie par le projet associatif pour la période de **2013 à 2017**, déclinée en trois grandes thématiques :

Thématique 1 : Organisation interne

- **Se doter** des moyens humains et financiers nécessaires au développement de son activité.
- **Intégrer** des modalités de **gouvernance dynamique**, en cohérence avec ses missions « d'intérêt général », la neutralité, l'objectivité et l'indépendance de son conseil, le niveau d'expertise et l'engagement de l'équipe opérationnelle et des administrateurs.

Thématique 2 : Réseaux : échanges, coordination, animation et Information : diffusion, sensibilisation

- **Contribuer** à la mobilisation et à la mise en relation des différents acteurs et décideurs locaux.
- **Evaluer son action** pour mieux la promouvoir et échanger ses expériences capitalisées avec des collectivités publiques en France et plus largement en Europe, notamment par l'intermédiaire de réseaux.

Thématique 3 : Plans d'actions : aide à la décision, soutien technique et Stratégie territoriale : innovation, veille, prospective.

- Animer et dynamiser les démarches locales de maîtrise des consommations énergétiques, de recherche de l'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- Recueillir auprès des acteurs économiques des informations concernant l'énergie dans les différents secteurs de consommation et de production, pour identifier les voies de progrès et définir un programme d'actions adapté.

4. PROJET ASSOCIATIF POUR LA PERIODE 2013-2017

Thématique 1 : Organisation interne

L'Alec doit être en mesure d'adapter son plan d'actions en fonction de l'évolution des politiques et de l'actualité énergie-climat au niveau européen, national et local.

O.I 1 Se doter des moyens humains et financiers nécessaires au développement de son activité.

Objectif 1 Optimiser l'utilisation de ses compétences afin d'étendre son influence et son impact localement.

Objectif 2 Développer des actions permettant de gagner en autonomie financière, tout en renforçant les liens politiques stratégiques actuels qui soutiennent l'association depuis sa création.

Objectif 3 Renforcer le cadre juridique, administratif et fiscal par une mutualisation auprès du réseau national des Agences Locales de l'Energie FLAME.

Objectif 4 Créer et développer un plan de formation et de participation à des séminaires ou colloques. Prévoir une anticipation pour les formations plus longues.

Objectif 5 Mettre en place une convention collective dans le but d'améliorer l'épanouissement et les conditions de travail de chacun.

O.I 2 Intégrer des modalités de gouvernance dynamique.

Objectif 1 Prévoir une phase d'intégration des nouveaux salariés. Cette phase doit permettre de faire partager et d'acquérir les dimensions stratégiques (contextes global et local), le devoir de neutralité, les missions d'intérêt général portées par la structure et les outils utilisés en interne.

Objectif 2 Construire un espace de rencontre annuel qui permettra de faire un bilan des actions menées pour projeter et adapter éventuellement les actions futures du projet associatif.

Objectif 3 Tester une gouvernance dynamique sur les trois ans afin de créer un lien entre l'équipe salariale et les administrateurs.

Objectif 4 Renforcer la coopération et le sens du projet en créant un collège de salariés par un changement des statuts.

Thématique 2 : Réseaux : échanges, coordination, animation et Information : diffusion, sensibilisation

R.I 1 Contribuer à la mobilisation et à la mise en relation des acteurs et décideurs locaux.

Objectif 1 Développer les synergies entre les différentes institutions locales (Région, Département, Communauté Urbaine, communes) afin de mieux appréhender les enjeux à moyen terme concernant les pratiques énergétiques et leurs influences sur le changement climatique.

Objectif 2 Renforcer et élargir la coopération avec d'autres organismes parapublics locaux (A'URBA, EIE, CAUE...).

Objectif 3 Participer aux différents niveaux stratégiques Energie / Climat (PLU, SCOT, Agenda 21, PCET, Convention des Maires...) auprès des partenaires.

Objectif 4 Mettre en place de groupes de travail transversaux (salariés, administrateurs, partenaires).

Objectif 5 Développer l'animation des groupes de travail (GT) bois, géothermie, copropriétés... en partenariat avec d'autres structures.

Objectif 6 Créer des réflexions sur de nouvelles thématiques : transport, réseaux énergétiques, bâtiments tertiaires privés, entreprises...

R.I 2 Animer et dynamiser les démarches locales de maîtrise des consommations énergétiques, de recherche de l'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif 1 Maintenir un haut niveau de connaissance et une veille active sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et proposer ainsi une expertise pour les différents partenaires.

Objectif 2 Animer des échanges avec d'autres acteurs (bonnes pratiques...) et favoriser de nouveaux partenariats de travail.

R.I 3 Informer – diffuser – sensibiliser.

Objectif 1 Organiser des manifestations (conférences, ateliers, visites de site).

Objectif 2 Diffuser de l'information par le site Internet, les newsletters et la presse.

Objectif 3 Mettre en place un plan de communication cohérent pour la durée des cinq ans du projet associatif (interne).

Objectif 4 Intervenir dans les cursus universitaires et professionnels afin de sensibiliser les acteurs des métiers de l'énergie, du bâtiment et de l'industrie aux enjeux énergétiques et ainsi promouvoir l'existence de l'agence.



Agence locale de l'énergie et du climat
Métropole bordelaise et Gironde

Objectif 5 Participer à des manifestations extérieures.

Objectif 6 Optimiser le rôle de centre de ressources local énergie-climat de l'agence.

R.I 4 Echanger ses expériences capitalisées avec des collectivités publiques en France et plus largement en Europe, notamment par l'intermédiaire de réseaux.

Objectif 1 Evaluer son action pour mieux la promouvoir.

Objectif 2 Participer à des réseaux européens permettant l'échange d'expériences, la mutualisation d'actions, le rapprochement d'idées et la comparaison des résultats.

Objectif 3 Saisir l'opportunité de répondre à des projets européens pertinents.

Objectif 4 Contribuer à la mutualisation d'actions sur différentes thématiques à travers le réseau national FLAME.

Thématique 3 : Plans d'actions : aide à la décision, soutien technique et Stratégie territoriale : innovation, veille, prospective

P.S 1 Recueillir auprès des différents acteurs économiques des informations concernant l'énergie dans les différents secteurs de consommation et de production pour identifier les voies de progrès et définir les programmes d'actions.

Objectif 1 Recueillir des données en créant des partenariats auprès des fournisseurs d'énergie et autres organismes pour la réalisation des bilans énergétiques et le travail de planification énergétique.

Objectif 2 Créer des bases de données partagées locales concernant le CEP, les copropriétés... et mettre en place des indicateurs.

P.S 2 Aide à la décision et soutien technique des partenaires.

Objectif 1 Promouvoir le suivi et la gestion énergétique des bâtiments publics (CEP, économe de flux, convention des maires...) sur l'ensemble du territoire de la Gironde et créer un réseau d'économes de flux girondin coordonné et animé par l'Alec.

Objectif 2 Accompagner les acteurs dans le financement de leurs projets à travers des dispositifs innovants.

Objectif 3 Amener les collectivités suivies en CEP à réaliser des actions plus ambitieuses.

Objectif 4 Maintenir l'accompagnement des copropriétés et créer un réseau avec les acteurs. Etudier la possibilité d'étendre le dispositif à la Gironde en créant un réseau Copropriétés girondin coordonné et animé par l'Alec.

Objectif 5 Poursuivre et réaliser les bilans énergétiques et gaz à effet de serre à l'échelle départementale et infra-territoriale (communautés de communes, communes...).

Objectif 6 Continuer et renforcer le travail de planification énergétique à l'échelle de la CUB, en affinant la connaissance de la demande et de l'offre en énergie, et en élargissant les approches stratégique et opérationnelle aux domaines de l'électricité et des transports. Développer ce travail à l'échelle du département de la Gironde.

Objectif 7 Intégrer la planification énergétique dans les documents d'urbanisme et en faire adopter les éléments stratégiques aux décideurs de territoire.